

ACADEMIE DE MUSIQUE TIBOR VARGA - SESSION D'ETE 2024

RÈGLEMENT

Créée en 1962, l'Académie de Musique Tibor Varga (AMTV) reçoit chaque année des étudiants souhaitant perfectionner la pratique de leur instrument avec des professeurs reconnus. Les cours se déroulent sous la forme suivante :

- Masterclass : durant cinq, voire six, jours consécutifs profitez d'au minimum 3 cours privés de 60 minutes avec le professeur de votre choix. Ces cours sont destinés aux diplômés de conservatoires et jeunes professionnels qui souhaitent travailler avec de nouveaux professeurs ou préparer un concours. Un accompagnateur est également présent durant une partie des leçons.
- Masterclass Pre-College : à l'image des masterclasses, les cours Pre-College sont dispensés aux jeunes dès 10 ans (au moins 3 ans de pratique).
- Un camp d'orchestre de deux semaines est destiné aux plus jeunes (de 10 à 20 ans) il est donné en collaboration avec le Conservatoire Cantonal (www.conservatoirevs.ch).

1 DATES ET DELAIS

L'Académie se déroule du lundi 8 juillet au samedi 10 août 2024.

11 mars 2024	Ouverture des inscriptions (tarif 1)
26 avril 2024	Délai d'inscription au tarif 1
24 mai 2024	Délai d'inscription au tarif 2 et délai des demandes bourses
Dès le 25 mai	Inscription possible selon les disponibilités au tarif 3* (selon l'ordre d'inscription)
Dès le 17 juin 2024	Validation des inscriptions et des bourses
24 juin 2024	Fermeture définitive des inscriptions

* Uniquement s'il reste des disponibilités, aucune demande de bourse ne peut être déposée.

2 INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site internet de l'Académie (www.sion-academie.ch).

Les étudiants sont avertis personnellement de la confirmation de leur inscription dès la validation du professeur et **à partir du 17 juin 2024**.

3 TARIFS DES COURS

Masterclass Pre-College	CHF 300.-
Masterclass	CHF 450.-
Chant 10 jours	CHF 640.-

Avec la Carte Culture Caritas Valais : - 30% sur les frais d'inscription et de cours (une copie de la carte est demandée lors de l'inscription)

4 FRAIS D'INSCRIPTION ET DE LOGEMENT

Les frais d'inscription et d'hébergement évoluent selon **la date du versement de l'entier des frais**. Trois tarifs différents sont prévus.

Tarifs	Dates	Frais d'inscription	Tarif hébergement
Tarif 1	Jusqu'au 26 avril 2024	CHF 100.-	CHF 35.- / nuit
Tarif 2	Du 27 avril au 24 mai 2024	CHF 150.-	CHF 40.- / nuit
Tarif 3	Du 25 mai au 24 juin 2024	CHF 200.-	CHF 45.- / nuit, sous réserve des disponibilités

Si l'étudiant souhaite profiter d'un logement, **le prix est à régler lors de l'inscription**. Le logement est uniquement disponible pour la durée de la masterclass (Voir le point 9 LOGEMENT ci-dessous).

5 PAIEMENT

L'étudiant valide son inscription en payant directement **l'entier de ses frais** (sa masterclass, ses frais d'inscription et de logement). **La date de l'émission de ce paiement détermine la catégorie tarifaire** (voir le point I DATES ET DELAIS).

Exemples de calcul des frais :

Cours et ✍ date d'inscription	Masterclass	Inscription	Nuitées	TOTAL
Violon, M. Martin ✍ 15 avril	450.-	+ 100.-	+ 210.- (6*35.-) (30.07 au 05.08)	760.-
Violon Pre-College, J. Zufferey ✍ 5 juin	300.-	+ 200.-	+ 270.- (6*45.-) (6 au 12 août)	770.-
Chant, M. Habela ✍ 20 mai	640.-	+ 150.-	+ 400.- (10*40.-) (3 au 13 août)	1190.-

Coordonnées bancaires

Banque Cantonale du Valais - Place des Cèdres 8, CH - 1951 Sion,

Compte : Fondation Sion Violon Musique, Place Ambuel 7, 1950 Sion

IBAN : CH57 0076 5000 CO87 0582 6

SWIFT / BIC : BCVSCH2LXXX

CCP : 19-81-6

Information au destinataire : ne pas oublier d'ajouter le nom de l'étudiant et le professeur choisi.

Tous les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

Toute différence de solde est à régler en cash et en francs suisses auprès de l'Académie durant la semaine de cours.

Le paiement par carte de crédit est possible via : <http://mypos.com/@sionviolonmusique> (env. 4% de frais).

Les chèques ne sont pas acceptés.

6 ANNULATION

Seuls **les cas de force majeure** peuvent bénéficier d'un remboursement partiel des frais (masterclass, frais d'inscription et de logement), sur présentation d'un justificatif (certificat médical, ...). L'Académie se réserve le droit d'évaluer chaque situation au cas par cas.

7 BOURSES

Lors de l'inscription, il est possible de faire une demande de bourse en remplissant les conditions suivantes : moins de 25 ans (sauf pour les chanteurs), moyens financiers limités et excellentes références musicales. Le CV complet, une vidéo et une lettre de motivation

expliquant la situation financière et les raisons de la demande sont exigés lors de l'inscription et servent de critère pour l'attribution des bourses.

Les étudiants sont avertis personnellement dès le 17 juin.

Les bourses sont d'une valeur comprise entre CHF 150.- et CHF 300.-. Le montant attribué sera remboursé en cash et en francs suisses lors du passage de l'étudiant au bureau de l'Académie.

8 NOMBRE DE PARTICIPANTS

En général, les professeurs accueillent entre 8 et 10 étudiants. En cas de trop nombreuses inscriptions à un cours à la date du délai d'inscription au tarif 2, la masterclass est fermée et le professeur procède à une sélection sur dossier et/ou vidéo. La décision de sélection ou non-sélection est communiquée dès le 17 juin 2024.

Les critères de sélection dépendent de la date d'inscription et du choix du professeur, sachant que la priorité est donnée aux premiers inscrits. Sur demande du professeur, l'inscription à la masterclass peut être fermée à tout moment.

Les étudiants non-retenus se voient remboursés l'entier des frais (sauf frais bancaires).

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'Académie se réserve le droit d'annuler le cours. Dans ce cas, l'entier des frais est remboursé (sauf frais bancaires).

9 LOGEMENT

Les étudiants peuvent profiter d'un logement organisé par l'Académie pendant la durée du cours uniquement (inclus le jour qui précède le début du cours et la nuit suivant la fin du cours). Cette organisation concerne seulement les étudiants (et un seul accompagnant pour les mineurs). **Si une demande de logement est effectuée lors de l'inscription avant le 24 mai, l'Académie s'engage à trouver un logement.** L'étudiant s'engage à payer les frais relatifs.

Une **demande d'annulation** de logement peut être envoyée par email à students@sion-academie.ch **au plus tard le 24 juin**, sinon l'entier des frais sera perçu.

La remise des clés est indiquée dans la **confirmation de logement** envoyée à l'étudiant au plus tard une semaine avant la masterclass.

Sauf cas exceptionnels, les étudiants peuvent y pratiquer leur instrument jusqu'à 22h00 au plus tard.

En cas de dommages et d'insalubrité dans les logements ou de tapage nocturne (musique après 22h00), l'Académie se réserve le droit de facturer des frais.

L'Académie propose les meilleurs logements possibles selon l'ordre d'inscription des étudiants, mais n'est en aucun cas responsable des prestations non-fournies (wifi, accès à la cuisine, etc...). Les frais perçus à l'inscription ne sont pas remboursés. (Voir le point 4 FRAIS D'INSCRIPTION & D'HEBERGEMENT ci-dessus).

Si aucune demande de logement n'est effectuée lors de l'inscription, l'étudiant est tenu de se loger par ses propres moyens.

10 ACCUEIL ET TRANSPORT

A leur arrivée ou le 1^{er} jour de la masterclass, les étudiants doivent impérativement se présenter au bureau de l'Académie, durant les heures d'ouverture pour recevoir leur carte d'étudiant et diverses informations pratiques.

L'organisation et le financement des transports sont à la charge des étudiants.

11 BUREAU (nouveau)

L'accueil des étudiants et professeurs se fait au bureau de l'Académie, au Pôle Musique, Rue du Rawyl 47, 1950 Sion (suivre les indications sur place).

Horaires :

- Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Selon les horaires des concerts, le bureau étend ses heures d'ouverture.

12 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Chaque étudiant peut bénéficier **de 90 minutes d'accompagnement avec piano** durant sa masterclass. Si l'étudiant souhaite travailler avec le pianiste en dehors des 90 minutes déjà comprises dans sa masterclass, il peut le faire de manière bilatérale et doit prendre en charge les frais supplémentaires du pianiste, soit CHF 65/heure. Dans ce cas, l'Académie se décharge de toute responsabilité.

Les cours de chant ne sont pas soumis à cette règle. L'accompagnement au piano fait partie intégrante du prix du cours.

Veillez prendre vos partitions de piano avec vous pour les accompagnateurs.

13 LIEUX DE COURS ET SALLES DE TRAVAIL

L'entier des cours sont dispensés au Pôle Musique, route du Rawyl 47.

L'Académie met gratuitement à disposition des participants quelques salles de travail avec des pianos, de 8h30 à 22h00. **Les étudiants se répartissent les heures d'utilisation des salles d'exercices en bonne intelligence.**

14 RÉCEPTION OFFICIELLE

Chaque mardi soir dès 19h00 se déroule la réception officielle de la semaine avec les étudiants, les professeurs et les membres de l'Académie sur le site du Pôle Musique.

15 CONCERTS

Durant l'Académie, plusieurs possibilités de concerts sont offertes (selon les semaines) :

- Chaque mercredi à 11h15, un concert avec piano est donné au Musée de la Nature, rue des Châteaux 12. Une dégustation est offerte par les Encaveurs de Sion pour tout le public. Un repas est ensuite offert aux musiciens du concert dans un restaurant partenaire. Choix des musiciens par les professeurs.
- Chaque jeudi à 19h15, un concert avec piano est donné sous les Arcades du Grand-Pont, rue du Grand-Pont 24. Une dégustation est offerte par les Encaveurs de Sion pour tout le public. Un repas est ensuite offert aux musiciens du concert dans un restaurant partenaire. Choix des musiciens par les professeurs.

- Plusieurs vendredis à 20h00, un concert est donné à l'Église de Vex, village situé à 15 min de Sion. Départ de Sion à 18h30, repas sur place après le concert. Retour à Sion vers 22h00. Choix des musiciens par les professeurs.
- D'autres possibilités de concerts peuvent être offertes aux étudiants durant la semaine. Repas sur place après le concert. Choix des musiciens par les professeurs.
- A l'issue de chaque masterclass, un concert final est donné au Pôle Musique. Il clôture la semaine de cours.

16 DROIT ET PROTECTION DES DONNES

En validant le formulaire d'inscription en-ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement, dont seule la rédaction en langue française fait autorité.

Les données personnelles collectées sont uniquement utilisées dans le cadre des activités pédagogiques et d'accueil réalisées par l'Académie. L'adresse email est conservée afin d'informer les participants de futures éditions. Sur demande, toute donnée peut être modifiée à tous moments et effacée après le déroulement de l'Académie.

L'Académie se réserve le droit de reproduire et de diffuser gratuitement les supports réalisés pendant l'Académie (audio, vidéo, photo, etc...). Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

17 ORGANISATION

Académie de Musique Tibor Varga

c/o Fondation Sion Violon Musique – Pôle Musique – Route du Rawyl 47 – CH-1950 Sion

students@sion-academie.ch / www.sion-academie.ch